



ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix, le vendredi 5 Novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Etaients présents : M. HUBERT TARDIF- M. PHILIPPE LEBALLEUR - MME CHANTAL VILLALARD - MME DANIELLE PORTHE - M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS - MME CLAUDINE MORVAN LEBREC'H - M MICHEL PASSANT - MME ELODIE THABOUREY - M. ALPHONSE PAGNON — MME JULITA SALBERT —M. MICHEL VRAY - MME MARTINE LEONHARDT - M. ERIC FROMANT - MME DANIELE DEBOUT — M. ALAIN PINTÉ — MME ANNICK PETILLON - MME AGNES TELLIER — M. THIERRY MALHERBE - MAD. ARMELLE CHAPALAIN - M. ALAIN DEBRETAGNE - MME ALEXANDRA GILLARDIN — M. FRANÇOIS DELAIS — MME MARYVONNE MAZERI - M. JEAN-MARIE MIRALLES - MME YVETTE LE GALLO - M. FRANÇOIS CRIGNON - MME DANIELE THIBAUT - MME MICHELE RENOU - M. KAMEL GHEMMOUR - MME MARIE-VIOLAINE GABUT

ABSENTS REPRESENTES :

MME ANNIE PARAGE
M. YVES TRÉZIÈRES

POUVOIR A MME CHANTAL VILLALARD
POUVOIR A M. HUBERT TARDIF

SECRETARE DE SEANCE : MME JULITA SALBERT

Les procès verbaux des séances du 1^{er} juillet et 24 septembre 2010 sont approuvés sans observation.

Adoption de l'ordre du jour

Informations du Maire

Cérémonies

Jeudi 11 novembre

8 h 45 - Rassemblement dans la cour d'honneur de la mairie pour le 92^{ème} anniversaire de la victoire de 1918

Du Samedi 13 au lundi 15 novembre

Salons de la mairie - Exposition sur le bois

Vendredi 19 novembre

18 h 00 – Mairie – Récompenses sportives

Samedi 20 Novembre

10 h à 17 heures – Au Rond-point des Héros de la Résistance, dans la partie creuse, l'Association I.A.E.S.F. aidée par le service des espaces verts procédera à la plantation de petits végétaux, aux essences particulières, fournis par la ville. Les oiseaux trouveront à se nourrir dans cet espace. Une petite mare sera réalisée et en 2011 un muret sera créé.

11 heures - Réception des Nouveaux Adamois

14 h 30 – Remise des prix du championnat d'orthographe

16 heures - Vernissage de l'exposition « Retour vers le futur » au

Centre d'Art Jacques Henri Lartigue — réception en extérieur

Distribution des Colis offerts aux Personnes Agées

Mardi 30 Novembre

Repas du Personnel – Centre Sportif Amélie Mauresmo

Vendredi 10 Décembre

11 heures - Cérémonie en l'honneur des bacheliers, lauréats du baccalauréat 2010

Samedi 11 Décembre

12 heures - Repas des Personnes âgées - Centre Sportif Amélie Mauresmo

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le Dimanche 9 janvier 2011 à 11 heures à la Maison de l'Isle Adam.

Travaux

- * **Eglise** – Ravalement complet de l'intérieur et travaux du clocher. Le ravalement du clocher n'était pas prévu initialement au marché. Nous avons pu incorporer le ravalement du clocher grâce notamment au prix extrêmement avantageux, négocié. Le travail s'avère délicat, il fallait trouver une nacelle de 47 mètres, et il y en a peu en France. Un lavage à l'eau accompagné de fongicide pour le toit a été préféré à un aérogommage qui aurait conduit à une pulvérisation de micro particules sur l'environnement de l'église.
- * **C.I.O.** – Monsieur Le Maire explique que l'état du bâtiment du Centre d'Information et d'Orientation le conduit à envisager de prendre un arrêté de péril. Des négociations sont en cours avec le Rectorat pour essayer de dégager un financement faute de quoi le CIO serait fermé au plus tard à la fin de l'année scolaire.
- * **Création de trottoirs** – avenue Michel Poniatowski à l'angle avec la rue de la Croix Rouge
- * **Création d'un parking de 22 places** – avenue Michel Poniatowski –
Avec la rétrocession des parkings sur les différentes réalisations, 115 places de stationnement ont ainsi été mises à disposition sur la ville. De plus, la cour de l'école Camus est ouverte au stationnement pour le marché du dimanche.
- * **Château Conti** – Les portes du jardin public du Château Conti seront ouvertes tous les jours de l'année en été de 9h30 à 18h, et en hiver 9h30 à 16h30

***Le Passage au Tout Numérique**

Le passage à la télévision numérique et l'arrêt définitif du signal analogique est prévu pour le 8 mars 2011. Cela signifie que les personnes qui ne sont pas équipées pour recevoir la TNT (Télévision Numérique Terrestre) ne recevront plus la télévision. Il faut donc penser à s'équiper dès maintenant.

On peut recevoir la TNT par le biais de l'abonnement ADSL, le câble, le satellite ou le décodeur. De plus, il n'est pas nécessaire d'acheter une nouvelle télévision puisque depuis 1980, tous les postes disposent d'une prise péritel qui permet de connecter un décodeur TNT, boîtier qu'on trouve aux alentours de 25 €. Les postes de télévision en vente depuis 2008 sont quant à eux équipés d'un décodeur TNT intégré.

RAPPORT N° 1 – DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions du Maire n°55/2010 à 65/2010

Décision n° 55-2010

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du Château Conti et aménagement des espaces extérieurs, signature avec la société Serrurerie STEMA de l'avenant n°1 au lot n°3 (serrurerie) pour un montant de plus value chiffrée à 3 120 € HT, soit 3 751,52 € TTC concernant un certain nombre de travaux complémentaires s'étant avérés nécessaires après le démarrage du chantier (montant initial du marché : 28 135 € HT, soit 33 649,46 € TTC)

Décision n°56-2010

Dans le cadre des travaux d'aménagement des berges de l'Oise signature avec la société l'ESSOR de l'avenant n°2 au lot n°1 (voirie-réseaux divers et éclairage public) pour un montant de plus value chiffré à 8 500 € HT, soit 10 166 € TTC concernant un certain nombre de travaux complémentaires s'étant avérés nécessaires après le démarrage du chantier (montant initial du marché 138 354,30 € HT – soit 165 471,74 € HT)

Décision n°57-2010

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage, signature avec la société D.T.P.2.I. de l'avenant n°1 au lot n°1 – concernant la correction du délai d'exécution : Phase 1 – 6 semaines : Aménagement de l'aire d'accueil et de la route des pommiers pour la réalisation des travaux de terrassement de la plate forme et Phase 3 -13 semaines - aménagement de l'aide d'accueil, requalification de la route forestière du pommier et raccordement des bâtiments aux réseaux divers

Décision n°58-2010

Signature d'emprunt auprès de DEXIA Crédit Local dans le cadre de la gestion de la dette :

LOT n°1 : Le refinancement sans indemnité du contrat n°MPH261376EUR001 selon les

Caractéristiques suivantes :

- Montant : 1 816 122,25 EUR
- Date d'effet : 01/12/2010
- Durée : 13 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Base de calcul des intérêts : Exact/360

- 1^{ère} échéance : 01/12/2011
- Amortissement : progressif à 8%
- Commission de montage : 0.00 %
- Remboursement par anticipation : Possible à chaque échéance moyennant la réception ou le paiement d'une indemnité de marché.
- Conditions financières :
Du 01/12/2010 au 01/12/2023 :
Si inflation française > ou = 0,25% alors Taux Fixe de **3,91%**
Sinon : 3,91% + 4 * (0,25% - inflation française)
Remboursement anticipé : selon les modalités définies dans la lettre d'offre.

LOT n°2 : Le refinancement sans indemnité du contrat n°MPH261367EUR001 selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 1 816 122,32 EUR
- Date d'effet : 01/12/2010
- Durée : 13 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Base de calcul des intérêts : Exact/360
- 1^{ère} échéance : 01/12/2011
- Amortissement : progressif à 8%
- Commission de montage : 0.00 %
- Remboursement par anticipation : Possible à chaque échéance moyennant la réception ou le paiement d'une indemnité de marché.
- Conditions financières :
Au 01/12/2010 : Taux Fixe de 3,99%
Du 01/12/2010 exclu au 01/12/2023 inclus :
Si cours de change €/CHF > ou = 1,455 alors Taux Fixe de 3,99%
Sinon : 5,90% + 50% * [(1,455 / (€/CHF) - 1)]
Remboursement anticipé : selon les modalités définies dans la lettre d'offre.

Décision n°59-2010

Dans le cadre de l'édition du guide municipal pour 2011, confie les prestations liées à la parution du guide de la ville et de son plan à la société LMC à MAISONS LAFITTE et signature de la convention correspondante.

Décision n°60-2010

Dans le cadre des travaux de création d'un restaurant scolaire à l'école primaire A. Camus, signature des avenants 1, au lot 2 (menuiseries extérieures / serrurerie), pour un montant de 2 992 €, soit 3 195.71 € TTC € avec la société A.F.D., au lot 6 (électricité) pour un montant de 2 526.40 € HT, soit 3 021.57 € TTC, avec la société TRAPHON et au lot 11 (Cuisines) pour un montant de 2 301 € HT, soit 2 752 € TTC avec la société MEDINOX.

Décision n°61-2010

Souscription auprès de la société DEMAY SARL à SOISY SOUS MONTMORENCY (95) d'un contrat de maintenance pour l'entretien des sirènes de la ville (Eglise Saint Martin et Caserne de Sapeurs Pompiers) pour un montant annuel de 225.56 € HT, soit 269.77 € TTC, pour une durée initiale d'un an reconductible au maximum 3 fois.

Décision n°62-2010

Signe avec la compagnie « Pois de senteur » le contrat à intervenir pour la réalisation d'un spectacle réservé aux enfants du personnel de la ville le vendredi 3 décembre 2010, pour un montant de 670 € TTC.

Décision n°63-2010

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage – attribution du lot 2 – bâtiments sanitaires en préfabriqués, à l'entreprise SADE, à SOTTEVILLE les ROUEN – 76 – pour une évaluation de l'ensemble des travaux estimée à 93 498,30 € HT, soit 111 823,97 € TTC

Décision n°64-2010

Souscription auprès de la société d'un contrat d'entretien de l'installation mécanique et électrique des cloches et de l'horlogerie monumentale de l'église Saint Martin pour un montant annuel de 310 € HT soit 370,76 € TTC, ainsi

qu'un contrat de vérification des installations paratonnerres et parafoudres de l'église Saint Martin pour un montant annuel de 110 € HT, soit 131.56 € TTC pour une durée initiale d'un an reconductible d'année en année sans pouvoir excéder une durée totale de 5 ans.

Décision n°65-2010

Dans le cadre des travaux d'aménagement des berges de l'Oise, signature avec la société ESC Bâtiment de l'avenant n°1 au lot 2 (création belvédère) pour un montant de plus value chiffrée à 3 888,15 € HT, soit 4 650;23 € TTC correspondant à des travaux concernant des garde-corps et des portails (montant initial du marché : 204 491 € HT, soit 244 571,24 € TTC

RAPPORT N° 2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les orientations budgétaires pour l'année 2011.

RAPPORT N° 3 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte les admissions en non-valeur pour un montant total de 6 624.09 € dont la dépense sera imputée sur l'article 654 du budget de la ville et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

RAPPORT N° 4 – INDEMNISATIONS DE SINISTRES

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité,

Le versement des indemnités correspondant au remboursement de sinistres pour un montant de 13 918.29 €

RAPPORT N° 5 – CREATION DU CONSEIL POUR LE DROIT ET DEVOIRS DES FAMILLES

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la création du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, conformément à la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Arrête à 4 le nombre des membres de ce conseil dont deux représentants de l'Etat conformément au Décret n°2007-667 du 2 mai 2007 et deux représentants du Conseil Municipal nommés par le Maire.

RAPPORT N° 6 – CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE ENTRE LA VILLE DE L'ISLE ADAM ET LE SYNDICAT TRI-OR

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Tri-Or pour l'installation de systèmes de contenants constitués de bornes enterrées et amovibles. Le premier site équipé de ce type est situé chemin des Trois Sources.

RAPPORT N° 7 – CONVENTION DE COMMODAT AVEC LA GENDARMERIE

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la mise à disposition d'un appartement de type F3, résidence du Bois de Boulogne, pour y loger des gardes adjoints volontaires.

RAPPORT N° 8 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE CONCESSION ENTRE LA COMMUNE DE L'ISLE ADAM ET LA S.E.M.I.A. – AVENANT N°4

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la SEMIA l'avenant n°4 à la convention de concession pour l'aménagement de la Z.A.E. du Pont des Rayons.

RAPPORT N° 9 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE L'ISLE ADAM ET LA PROVINCE DE NAMUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte la signature de la convention à intervenir entre la ville de l'Isle Adam et la Province de Namur, dans le cadre de l'exposition « Daumier, Rops, Gavarni » présentée à Namur de septembre 2010 à janvier 2011 et à l'Isle Adam, d'avril à septembre 2011.

RAPPORT N° 10 – CONVENTION D'OBJECTIFS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'ISLE ADAM

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte la convention à intervenir avec l'Office de tourisme de l'Isle Adam, dans le cadre d'une démarche qualité ayant pour but l'obtention du label NF qualité-tourisme et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

RAPPORT N° 11 – INDEMNITE A UN CONSEILLER MUNICIPAL DISPOSANT D'UNE DELEGATION SPECIALE

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte la création dans le respect de l'enveloppe globale, d'une indemnité pour délégation de fonction particulière des conseils municipaux, de 6 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821) non cumulable avec l'indemnité de conseiller municipal et incluse cette dite prime au tableau des indemnités perçues par le Conseil Municipal.

RAPPORT N° 12 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA FONDATIONCHANTEPIE MANCIER

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la modification des statuts de la Fondation Chantepie Mancier telle que présentée et approuvée par le Conseil d'Administration de la Fondation lors des séances des 26 mai 2010 et 22 octobre 2010.

RAPPORT N° 13 – RENOUVELLEMENT DU BAIL – 11 RUE DE PONTOISE

Le Conseil Municipal par 29 voix pour et 4 abstentions

Accepte le renouvellement du bail des locaux du 11 rue de Pontoise et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier

RAPPORT N° 14 – CESSION PAR LA VILLE DE PLUSIEURS PARCELLES SITUÉES EN ZONE AUMP

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la vente des parcelles AA n° 1-3-68-69 et 80 pour partie, aux conditions ci-dessus exposées, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente et confie à Maître Vincent ANEBICQUE la rédaction de tous les actes à venir

RAPPORT N° 15 – CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES: ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire du personnel et prend acte de la possibilité pour la collectivité de quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

RAPPORT N° 16 – ATTRIBUTION DU MARCHE D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE DE LA VILLE DE L'ISLE ADAM POUR LES ANNEES 2011 A 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 28 octobre 2010 pour l'attribution du marché d'entretien du patrimoine arboré de la ville de l'Isle Adam pour à l'entreprise E.D.F.S.A.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

Le Député-Maire

Axel PONIATOWSKI -
